



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☒ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du jeudi 17 septembre 2020 à 18h30 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Anouck BONHOMME, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Didier NICARD, Yves BARTHALAÏS, Patrick RANOCCHI, Véronique GENSUL, Anne-Marie FABRE, Christine FOURNIER, Noredine FRIH, Thomas BETH

Membres excusés : Lucie ANTHOINE pouvoir à Didier ELZEARD, Céline REGNAULT pouvoir à Jean-Marie BARRAL

Secrétaire de séance : Anne-Marie FABRE

ORDRE DU JOUR :

- 50- Plan de financement travaux
- 51- Plan de financement restauration registres état civil
- 52- Convention de déneigement hiver 2020-2021 St Alban
- 53- Convention de déneigement hiver 2020-2021 St Marcellin
- 54- Création d'un emploi non permanent
- 55- Institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles
- 56- Approbation des statuts du futur Groupement d'Intérêt Economique (GIE Energie Châteauroux-les-Alpes)
- 57- Présentation du projet d'aménagement de la traversée du village
- 58- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 août 2020 adopté avec 13 voix pour et 1 abstention.

50- Plan de financement travaux

Délibération concernant une subvention du département sur divers travaux.

Suite à une visite des conseillers départementaux, des crédits sont encore disponibles, c'est pourquoi ce projet a été monté rapidement, il concerne le goudronnage de l'accès au nouveau garage des services techniques, et l'aménagement de la place du village.

Un élu demande s'il n'y avait pas de projet global pour l'aménagement du village.

Un élu explique que ça ne peut pas être imposé et que le projet doit faire partie d'une vision globale.

Le maire répond qu'il fallait réagir très rapidement pour bénéficier de ce financement.

Arrivée Yves Barthalaïs à 18h34.

Délibération adoptée avec 12 voix pour et 3 abstentions.

51- Plan de financement restauration registres état civil

Délibération concernant une demande de subvention auprès du département et de la DRAC pour la restauration des registres anciens d'état civil. Chaque année la commune essaye de faire restaurer ses registres, cette année il est prévu que 4 registres partent en restauration.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

52- Convention de déneigement hiver 2020-2021 St Alban

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans l'objectif d'améliorer le niveau de service en matière de viabilité hivernale il est nécessaire de signer une convention avec un prestataire pour le déneigement sur le hameau de Saint Alban pour l'hiver 2020-2021.

Il est précisé que ce prestataire est exempté de TVA.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

53- Convention de déneigement hiver 2020-2021 St Marcellin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans l'objectif d'améliorer le niveau de service en matière de viabilité hivernale il est nécessaire de signer une convention avec un prestataire pour le déneigement sur le hameau de Saint -Marcellin pour l'hiver 2020-2021.

Un élu souhaite qu'il soit précisé le type d'entreprise sur la convention. Cela sera vérifié et modifié sur la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

54- Création d'un emploi non permanent

Création d'un poste non permanent d'agent d'entretien pour la garderie méridienne et l'entretien de l'école et des communs d'un bâtiment communal.

La commune a besoin des emplois non permanent pour palier l'entretien nécessaire dû au covid.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

55- Institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Le maire expose à l'assemblée que l'article 1529 du code général des impôts (CGI), Modifié par la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 - art. 60, permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur un montant égal au prix de cession du terrain défini à l'article 150 VA diminué du prix d'acquisition stipulé dans les actes, actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques. En l'absence d'éléments de référence, la taxe est assise sur les deux tiers du prix de cession défini au même article.

Le maire souhaite instituer cette taxe sur les terrains vendus. Le propriétaire peut la faire payer par l'acquéreur. En effet lorsqu'il y a des demandes de permis de construire sur la commune la mairie participe à des frais de raccordement.

Un élu est contre cette taxe, il ne souhaite pas que la commune contribue à faire augmenter le prix des terrains si l'on veut que des jeunes s'installent.

Un élu précise que cette taxe s'applique sur la différence entre le prix de l'agricole et du constructible.

La délibération est votée avec 13 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

56- Approbation des statuts du futur Groupement d'Intérêt Economique (GIE Energie Châteauroux-les-Alpes)

Monsieur le maire laisse la parole à M. Long pour présenter cette délibération.

Plusieurs commissions Energie se sont réunies à ce sujet et des délibérations ont été prises sur le projet de microcentrale.

Il est nécessaire aujourd'hui de délibérer sur l'approbation des statuts du futur Groupement d'Intérêts Economiques (GIE) car toutes les études doivent être déposées à partir d'un établissement qui existe. Jusqu'à maintenant c'est l'Union d'Asa qui s'en est occupé.

Le principe de ce GIE est de lier les trois participants pour produire de l'hydroélectricité sur la commune. La gouvernance du GIE est faite par des membres et le fonctionnement avec une direction technique pour la gestion au quotidien. La durée est de 40 ans et peut être renouvelée.

Un élu regrette que la commune n'ai pas plus de part dans ce projet.

Dans le cadre de cette délibération il faut nommer un représentant permanent de la commune à l'assemblée générale et au conseil d'administration ainsi qu'un contrôleur de gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

57- Présentation du projet d'aménagement de la traversée du village

L'élu délégué à la voirie présente le projet d'aménagement de la traversée du village. Une architecte a été mandatée pour travailler sur ce projet. Ce projet porte sur la rue des aubergeries, la place de la mairie, la place des lavandières.

Les travaux portent sur la création d'un trottoir le long de la route et une voie de circulation à double sens sauf à un endroit où la rue est trop étroite et il faut prévoir une chicane.

L'objectif du projet est que la sécurité de riverains soit renforcée et de prévoir l'embellissement du cadre de vie.

L'élu précise que c'est un premier jet du projet et que les débats publics auront lieu sur ce sujet.

Une élue demande pourquoi la place des lavandières est prévue puisqu'elle a déjà été refaite.
Un élu répond qu'il ne s'agit que d'un premier projet et que cela permettra d'aller chercher des subventions.

Un élu est satisfait que ce projet sorte et demande s'il y a un planning de prévu.

Un élu répond qu'une réunion publique aura lieu à l'automne.

58- Questions diverses

- Un compte-rendu des commissions voirie est fait :
 - Au hameau de la reste il est prévu un parking mais il faudra élargir la route à l'entrée.
 - A haut pré sabens il a été donné un avis favorable afin de régulariser une situation pour vendre 12m² de terrain communal à une riveraine.
 - Voirie communale 2020 : des devis sont en attente depuis 2 mois
- Le maire explique que suite au problème de vitesse sur l'avenue de la gare, évoqué lors du dernier conseil, la commune de Guillestre a prêté des pochoirs pour indiquer la zone 30. Les services techniques vont se charger de la peinture dans les deux sens sur l'avenue de la gare.
- La société Juricia a plusieurs fois contacté a mairie au sujet des taxes foncières. La mairie se renseigne auprès d'autres collectivités afin d'avoir un retour sur cette société. Il s'agit de faire des économies sur les taxes foncières.
- Le projet de nouvelle cantine à l'école pour les classes de maternelle est validé.
- Deux associations souhaitent la salle des jeunes aux mathieux pour y faire des activités. Il faudra préparer les conventions.
- Les travaux du stade sont presque finis. La maire explique qu'il a demandé à l'entreprise de revoir deux-trois choses avant la réception.
- Le maire vient de recevoir un courrier d'habitants au sujet de la navette scolaire, les collégiens souhaiteraient bénéficier de la navette de l'école primaire pour remonter dans leur hameau. La mairie se renseignera auprès de la région.
- Le maire a reçu le rapport d'activité de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon 2019. Il le laisse en en accès libre à la mairie.
- La mairie a reçu un courrier de la préfecture sur les conditions sur le tir du loup.
- Une élue demande ce qui peut être fait sur les véhicules ventouses sur le parking à l'église Ste Irénée.
Un élu demande s'il y a un règlement de voirie.
La mairie s'occupe régulièrement de ce problème et fera le point sur ce parking.
- Un élu précise qu'il y a de nombreux habitants qui prennent le raccourci du lotissement du real et que c'est super pour eux et très pratique. Peut-être faut-il prévoir du débroussaillage vers la rampe.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h40.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

